

PDC du canton de Fribourg, rte de la Gruyère 8 - Case postale - 1709 Fribourg

Direction de la santé et des affaires sociales
Madame
Anne-Claude Demierre
Conseillère d'Etat
Route des cliniques 17
Case postale
1701 Fribourg

Fribourg, le 20 septembre 2010

Madame la Conseillère d'Etat,

Le parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après le PDC) vous remercie de l'avoir **consulté dans le cadre de la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE)**. Il a l'honneur de déposer la présente prise de position:

Le PDC salue dans l'ensemble l'adoption de ce projet de loi. Il tient cependant à formuler les remarques suivantes:

- Il demande l'étude de la faisabilité et de la pertinence d'un projet de création d'une hotline pour les structures d'accueil extra-scolaire.
- La subvention cantonale est à mettre en équilibre avec l'autonomie communale et seule l'expérience déterminera le taux idéal à appliquer :
 - o Soit le canton paie un fort pourcentage et peut donc exiger beaucoup
 - o Soit le canton ne fait qu'aider et il respecte les contingences locales
- Le PDC est d'avis, qu'à l'égard des communes, le canton doit à la fois être plus contraignant (en ce qui concerne les besoins) et respecter une grande autonomie (en ce qui concerne l'organisation des structures et le type de formation). Notre parti tient beaucoup à l'autonomie communale et en cas d'abus (absence de mise en place de structures), c'est en premier lieu aux citoyens de s'adresser à la commune et de demander la structure la mieux adaptée aux besoins régionaux. Ce système permet d'éviter la mise en place onéreuse de structures inutilisées, mais toujours avec l'Etat en qualité de « gendarme ».

- Le canton devra être attentif aux exigences relatives aux formations reconnues et à la formation continue. Ces deux types de formations ne sont pas toujours ressentis comme nécessaires par la population lorsqu'il s'agit de systèmes existants et fonctionnant à satisfaction.
- La forme d'accueil par les familles pour les repas de midi nous semble une des mesures à encourager avec vigueur.
- D'une manière générale l'idée de barèmes nous paraît complexe et peut être source de disparités. Des voies alternatives sont à chercher, par exemple la mise en place de chèques de garde standard avec forfait.
- Le PDC demande, au vu de la nature de l'objet de cet avant-projet, une coordination optimale entre la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) pour la mise en œuvre des mesures prévues dans le projet de loi.

En vous remerciant d'avoir permis au PDC de prendre position sur cet avant-projet et son rapport explicatif, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

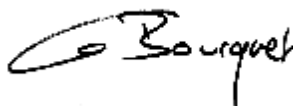
Pour le Parti démocrate-chrétien du canton de Fribourg

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Waeber', is positioned above the name Emanuel Waeber.

Emanuel Waeber

La Secrétaire politique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Bourguet', is positioned above the name Gabrielle Bourguet.

Gabrielle Bourguet